

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

**Décret du 4 avril 1964 portant délégation dans les fonctions de préfet.**

Par décret du 4 avril 1964, M. Boudjeltia Hocine, précédemment délégué dans les fonctions de préfet de Batna est délégué dans les fonctions de préfet de Tlemcen à compter du 25 mars 1964.

### MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

**Décret n° 64-113 du 10 avril 1964 portant approbation de la délibération du Conseil d'administration de la Banque Centrale d'Algérie relative à la création de nouveaux billets de banque.**

Le Président de la République, Président du Conseil,

Sur le rapport du ministre de l'économie nationale,

Vu les articles 30 et 31 de l'annexe à la loi n° 62-144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la Banque centrale d'Algérie,

Vu la loi n° 64-111 du 10 avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale,

**Décète :**

Article 1<sup>er</sup>. — Est approuvée la délibération du conseil d'administration de la Banque centrale d'Algérie relative à la création de nouveaux billets de banque et reprise en annexe au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié avec son annexe au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 avril 1964.

Ahmed BEN BELLA.

#### A N N E X E

**Procès-verbal de la délibération du conseil d'administration de la Banque centrale d'Algérie relative à la création de nouveaux billets de banque.**

Sur proposition de son Président, le Conseil décide à l'unanimité la création de coupures de 100, 50, et 10 dinars présentant les caractéristiques ci-après et destinées à remplacer les vignettes de 100, 50 et 10 nouveaux francs (ou 10.000, 5.000 et 1.000 anciens francs) actuellement en circulation.

#### Billets de 100 Dinars

Dimensions hors tout : 221 x 112  
Dimensions de l'impression : 211 x 102,5  
Filigrane en cartouche : tête de l'Emir Abdelkader  
Tonalité générale : bleue

#### Au recto

**Textes en arabe :**

- mention « Banque Centrale d'Algérie »
- indication de la valeur nominale en lettres et en chiffres
- signatures.

scène représentant des bateaux dans un port se découpant en perspective haute sur le plan d'eau, le bleu ombré du ciel et sur un fond de bâtiments blancs élevés sur voûtes.

#### Au verso

Vue de Diar-Es-Saada en perspective basse sur la baie et le port d'Alger :

**Textes en français :**

- mention « Banque Centrale d'Algérie »
- indication de la valeur nominale en lettres et en chiffres.

#### Billets de 50 Dinars

Dimensions hors tout : 207 x 109  
Dimensions de l'impression : 194,5 x 93  
Filigrane en cartouche : tête de l'Emir Abdelkader  
Tonalité générale : jaune

#### Au recto

**Textes en arabe :**

- mention « Banque Centrale d'Algérie »
- indication de la valeur nominale en lettres et en chiffres
- signatures.

— Motif principal représenté par deux mouflons se détachant sur paysage des Hauts Plateaux.

— Latéralement un damier de mosaïque sur deux colonnes verticales.

#### Au verso

— Caravane cameline vue de dos se découpant sur un paysage saharien.

— Bordures latérales constituées par motif ornemental d'entrelacs de couleur verte enserrant des rosaces rouges.

**Textes en français :**

- mention « Banque Centrale d'Algérie »
- indication de la valeur nominale en lettres et en chiffres.

#### Billets de 10 dinars

Dimensions hors tout : 182 x 93  
Dimensions de l'impression : 173 x 89  
Filigrane en cartouche : tête de l'Emir Abdelkader  
Tonalité générale : Rose

#### Au recto

**Textes en arabe :**

- mention « Banque Centrale d'Algérie »
- indication de la valeur nominale en lettres et en chiffres
- signatures.

— Couple de cigognes se découpant sur le minaret d'une mosquée.

— Torsades multicolores en mosaïques bordant le billet latéralement.

#### Au verso

Deux ouvrières tissant un tapis du Sud Algérien sur un métier de type artisanal.

Bordures latérales constituées par quatre carrés.

**Textes en français :**

- mention « Banque Centrale d'Algérie »
- indication de la valeur nominale en lettres et en chiffres.